

Paris, le 20 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Bachelor » : une dénomination usurpée pour masquer une tentative de déstabilisation de l'enseignement-supérieur

La CURIF s'interroge sur les objectifs réels des déclarations de la ministre de l'éducation nationale le 2 juin dernier se disant « totalement à l'écoute » en ce qui concerne la création de *bachelors* dans les écoles d'ingénieurs.

La volonté du gouvernement français d'autoriser la création de *bachelors* dans les écoles d'ingénieur est profondément néfaste par le signal qu'elle donne.

Bachelor est le terme utilisé à l'étranger pour ce que nous appelons licence, diplôme délivré à l'issue du premier cycle d'études supérieures. Que recouvrent ces formations de premier cycle qui ne pourraient être dénommées licence ? Serait-ce parce qu'aux yeux des promoteurs du *bachelor* la licence est un diplôme de faible réputation et peu attractif ? Ne serait-il pas alors du devoir de la ministre de promouvoir une vision de la licence qui réponde aux ambitions de la nation et de donner les moyens de cette ambition aux établissements qui s'y consacrent ?

En accordant aux écoles d'ingénieurs et de commerce le droit de délivrer un diplôme de niveau bac+3 à accès sélectif et avec des frais d'inscription élevés, le gouvernement créerait une distorsion supplémentaire injuste et injustifiée entre universités et grandes écoles. Il s'agirait d'un retour en arrière, puisque depuis des années un travail de rapprochement s'opère entre universités et écoles dans l'enseignement supérieur.

Cela reviendrait à créer un système d'enseignement supérieur à deux vitesses, l'un payant et sélectif réservé à une minorité ayant les moyens d'intégrer ces programmes et de l'autre côté le système public universitaire que l'on fragilise de plus en plus. Mettre en place deux systèmes aux règles différentes, mais aux finalités équivalentes, favoriserait les inégalités et irait à l'encontre de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. La solution est bien dans une orientation active et responsable entre le lycée et le système d'enseignement supérieur dans son ensemble, qui permette de garantir une meilleure information sur les différentes natures de la licence, qu'elle soit générale ou professionnalisante. C'est d'ailleurs sur cette dernière qu'un gros travail d'orientation reste à faire pour permettre un meilleur accès aux étudiants de baccalauréats technologiques et professionnels.

Coordination des Universités de recherche intensive françaises (CURIF)

Adresse postale : Université Pierre et Marie Curie – BP 350 – 4 Place Jussieu – 75005 PARIS

Email : curif@upmc.fr - Téléphone : 01.44.27.61.10

<http://www.curif.org/>

Dans un contexte budgétaire complexe la CURIF dénonce le fait que l'Etat envisage de soutenir ces « *bachelors* » alors même que l'on constate la stagnation, voire la dégradation, des dotations de l'Etat, associée à l'augmentation croissante du nombre d'étudiants inscrits en première année de Licence, sans qu'un nombre suffisant de places leurs soit garanti. C'est dans les universités qu'il faut investir pour permettre à tous, sans distinction de moyens, d'accéder à un enseignement supérieur de qualité.

La CURIF refuse que la reconnaissance du *bachelor* comme un diplôme de grade licence serve d'outil pour conforter l'existence de deux systèmes d'enseignement supérieur distincts favorisant les inégalités.